



**Mouvement National des Femmes pour la sauvegarde  
de la Paix et de l'Unité Nationale //MNFPUN**

**BP. E : 1576 Bamako Mali**

**Tel : ( 00223) 645 04 53 //6490154// 906 92 94**

**Mail : [mnfpun18@yahoo.fr](mailto:mnfpun18@yahoo.fr) ou [mamanferfap10@yahoo.fr](mailto:mamanferfap10@yahoo.fr)**

## **Forum Multi – Acteurs**

**Date : 16 juin 2011**

**Thème : Genre, Paix, Sécurité et Stabilité au Mali**

**Par Dr Mariam Djibrilla MAIGA**

**Présidente du MNPUN**

# Genre, Paix, Sécurité et Stabilité au Mali

## I. Rôle des Organisations de la Société Civile dans la prévention et la gestion des conflits au Mali

Pendant les conflits violents, ce sont les populations qui souffrent et la société civile et les organisations non gouvernementales, en tant qu'interface et plus proche des populations interviennent de façon bénévole pour panser leurs plaies et leurs souffrances en leur offrant des secours et des services essentiels de base.

Les Organisations de la Société Civile œuvrant pour la paix et le développement ont montré dans les faits la preuve de leurs capacités à compléter les efforts du gouvernement dans le domaine de la prévention et la gestion des conflits de la consolidation de la Paix et de la promotion de la Sécurité.

« Au Mali le terme de société civile est employé pour parler globalement de personnes et groupes de personnes organisés, **indépendamment de l'Etat** Sous cette appellation, on regroupe des mouvements, organisations, associations qui agissent en dehors de l'Etat et des pouvoirs constitués, pour faire prendre en compte leurs valeurs ou leurs intérêts par les décideurs politiques et économiques. Les ONG, les syndicats, les associations d'usagers, les groupements paysans, les associations culturelles et confessionnelles entre autres, font partie de la société civile. Ainsi, la notion de société civile est assez floue, car elle regroupe sous une seule appellation des organisations dont les caractéristiques sont très variées et les intérêts parfois contradictoires. De plus, l'idée d'indépendance vis-à-vis de l'Etat, qui constitue son fondement, est très relative, ne serait-ce que si l'on prend en compte les subventions publiques dont bénéficient certains de ces organismes ».

La Société Civile a été définie en 2001 comme « l'ensemble des institutions : associations, organisations, syndicales etc.) à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique, et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir public".

Au Mali, il ressort des leçons tirées de la gestion du conflit du Nord Mali, qu'il a fallu l'implication de la Société Civile qui a puisé dans les valeurs et normes sociétales positives, forgées au cours de plusieurs siècles de vie commune et d'interdépendance, pour joindre, coudre et consolider le tissu social érodé par la crise. Elle a également dénoncé la crise et mobilisé les ressources morales et socioculturelles pour sa gestion. Cette Société Civile est constituée des notables, chefs traditionnels, de personnalités indépendantes à forte ascendance sociale, des chefs de villages de fractions et de quartiers, des organisations de femmes, de jeunes, des chercheurs et des cadres du nord, des comités de développement des quartiers.

L'implication de cette société civile a été décisive dans la recherche de la paix et de la sécurité dans le nord Mali. La vision de la Société Civile à travers les mécanismes endogènes prévention et de gestion de conflit, a contribué à emmener la société civile à s'investir pour établir le dialogue entre le gouvernement et les éléments de la rébellion et à contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité. Elle a organisé des campagnes d'information et de

sensibilisation, d'éducation à la paix, des actions de négociation et de médiation. Pour consolider cette dynamique de paix, le gouvernement a organisé à Tombouctou, le 27 juillet 1995, une rencontre avec les partenaires au développement du Nord. Il en est sorti un programme transitoire de normalisation et de réhabilitation du Nord-Mali et une commission paritaire gouvernement du Mali - partenaires au développement du Nord. L'ensemble de ce processus a abouti à des actions concrètes comme la décentralisation administrative, l'intégration de certains démobilisés du nord dans l'armée et différents corps de la fonction publique, les projets de développement au Nord. Cela a permis d'apporter une réponse décisive au problème du Nord qui menaçait le Mali à un moment déterminant de son évolution politique.

*Le Mouvement National des Femmes pour la sauvegarde de la Paix et de l'Unité Nationale* s'est fait particulièrement distinguée dans la recherche de solutions durables au conflit du nord, à travers des ateliers de Renforcement des capacités des femmes en matière de gestion non violente des conflits réalisés dans les trois régions du Nord ; l'organisation d'ateliers d'information, de sensibilisation des communautés sur des thèmes d'actualités sur la paix et le rôle et la place de la femme dans la prévention, la gestion et la consolidation de la paix ; des actions humanitaires en direction des réfugiés du Burkina Faso et de la Mauritanie, de l'ambassade d'Algérie; l'organisation d'actions de plaidoyer pour la paix, à Bamako, Ségou, Gao Kidal et Tombouctou et dans les communes du cercle d'Ansongo et dans la région de Sikasso. Elle mobilise et développe des activités de formation sur la Résolution 1325 des Nations Unies. .

*La Coalition Nationale de la Société Civile pour la Paix et la Lutte contre la Prolifération des Armes Légères* a organisé en 2002-2003 à Gao une rencontre de l'ensemble des acteurs clés du nord sur le rôle et la place de la Société Civile dans la lutte contre la prolifération des armes légères, en 2004 – 2005 une campagne de sensibilisation et d'information des différents acteurs clés des six communes du District de Bamako sur les méfaits de la prolifération des armes légères dans le District de Bamako. En 2007 elle a organisé dans le sillage des états généraux de la sécurité et de la paix, le premier Forum de la SC sur la Gouvernance de la Sécurité, qui a réuni environ trois cent participants de toutes les régions du Mali (la Société Civile, les Collectivités Forces armées et de Sécurité Parlementaires Organisations de femmes, de jeunes et humanitaires). Depuis 2010 elle développe des ateliers d'échanges et de sensibilisation sur le développement du leadership communautaire en matière de lutte contre la criminalité, et la Prolifération des Armes Légères, dans les différentes communes du District de Bamako.

*Le Conseil National de la Société Civile* a créé en son sein un secrétariat en charge des questions de paix et de sécurité, par ailleurs a mis en place un mécanisme de veille stratégique dans certaines régions du Mali, dans le cadre de son programme de dynamisation.

*Le rapport des experts sur le projet de réforme politique pour la consolidation de la démocratie au Mali (2010 – 2011)* propose de « faire contribuer plus efficacement la société civile à la consolidation de la démocratie et de la citoyenneté » et « améliorer la capacité d'anticipation et de règlement des conflits sociaux ».

*L'association malienne pour la formation et la formation des adultes (AMIFA)* a organisé en 2010 deux jours de réflexions sur le rôle et la place de la Société Civile dans la Consolidation de Paix, de la Sécurité et le Développement dans la Bande Sahélo Saharienne.

Le Réseau Plaidoyer pour la Paix la Sécurité et le Développement du Nord Mali, a initié des mécanismes endogènes de sensibilisation et de mobilisation des communautés du Nord dans le but de rapprocher les différentes communautés et de consolider la cohésion sociale. Il est actuellement dans un processus de mise en œuvre d'un programme d'information de sensibilisation et d'éducation des communautés du Nord Mali sur les méfaits de l'insécurité et de la criminalité.

Cinq organisations de la Société Civile sont membres de la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des armes légères.

Dans le cadre du Programme de Gouvernance partagée sur la sécurité et la paix, des organisations de la Société Civile sont membres du Comité d'orientation et de l'équipe technique de coordination du programme.

### **Au plan intergouvernemental et sous régional**

La volonté politique des chefs d'Etat de la CEDEAO a abouti aux initiatives de prise en compte de la Société Civile comme ci après : en 1995, la Recommandation A/REC./1/5/11/95 relative à la mobilisation des différentes sections de la population ; 1996 l'Arrêté C/REG/5/11/96 créant un Forum des Associations Reconnues par la CEDEAO( FARE) ; 1999 la CEDEAO s'engage à coopérer avec les ONG nationales, régionales et les organisations religieuses (Article 41.1a. du Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de Prévention, Gestion et Résolution des conflits et au Maintien de la Paix) ; 2001 la CEDEAO exhorte les Etats membres à collaborer avec les OSC œuvrant dans le domaine des élections pour l'éducation et la sensibilisation des populations sur la nécessité de la tenue d'élections sans violence (Article 8 du Protocole Additionnel de décembre 2001 relatif à la Démocratie et la Bonne Gouvernance de 2001). Dans les articles 117 et 118 du rapport final de la 53eme session du Conseil des Ministres relatifs à la présentation du Forum de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest / FOSCAO, le Conseil exprime son soutien au FOSCAO et incite le secrétariat exécutif à entretenir des relations de travail avec FOSCAO et de prendre toutes les dispositions utiles pour que les organisations de la Société Civile et les ONG constituent une force positive pour le développement de l'intégration des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

**Les recommandations issues de l'atelier sous régional préparatoire au 3<sup>e</sup> forum pour le développement de l'Afrique (ADF III)** <sup>31</sup>de janvier 2002 à Dakar stipulent au point trois (3) : 'ADF III devrait saisir cette occasion pour définir le rôle et la place de la société civile dans le processus d'intégration''.

### **Au plan global**

La Résolution 1625 du Conseil de Sécurité de l'ONU reconnaît les rôles fondamentaux de la Société Civile dans la prévention du conflit et souligne leurs apports incontestables dans ce domaine (S/RES/1625, 2005). Bien que les conflits violents ne cessent de menacer la sécurité

humaine, la prévention du conflit naît comme une stratégie centrale qui vise à intégrer les efforts de toutes les parties prenantes œuvrant à promouvoir la paix et le développement.

Le Secrétaire Général de l'ONU dans son rapport de juin 2001 sur la prévention du Conflit Armé à l'Assemblée Générale des Nations Unies, a lancé un appel pour une interaction étroite entre l'ONU et les organisations de la société civile (A/55/985-S/2001/574).

En plus de cette reconnaissance du rôle et de la place de la Société Civile, celle-ci doit s'investir à travers un engagement individuel, collectif et désintéressé de ses membres pour s'approprier des préoccupations sécuritaires des populations.

## **II. Quelques Concepts Clés**

### **2.1. C'est quoi le Genre ? la Sexe spécificité/l'Egalité du Genre ?**

Le terme genre renvoi à un éventail de rôles et de rapports déterminés par une société, aux traits de personnalité, aux attitudes, aux comportements, aux valeurs, à l'influence et au pouvoir relatifs que la société attribue aux hommes et aux femmes en fonction de leurs différences.

Le genre est relationnel et, ne se rapporte pas seulement aux femmes ou aux hommes, mais aux relations entre les hommes et les femmes.

Les rôles peuvent donc évoluer différemment, selon les situations sociales, économiques et culturelles où se trouvent les individus.

**La sexe - spécificité est l'ensemble des règles sociales culturelles ; politiques, économiques et les responsabilités établies par une société, pour les femmes , les hommes et les enfants en terme d'attentes relatives aux caractéristiques, attitudes et comportements ; d'institutions, de balance du pouvoir pendant une période et dans une zone donnée.**

**Égalité de genre /des sexes / entre les hommes et les femmes,** implique le concept que tous les êtres humains, qu'ils soient hommes ou femmes, sont en droit de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans les contraintes que leur imposent les stéréotypes, les rôles rigides qui leur ont été assignés par la société et ou les préjugés. L'égalité des sexes signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des femmes et des hommes sont pris en considération, valorisés et appuyés de la même manière. Cela ne veut pas dire que les hommes et les femmes doivent devenir identiques mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs possibilités ne dépendront pas du sexe.

**Sexe :** se réfère à la distinction biologique, physique et reproductive entre les Hommes et les Femmes.(exemples )Alors que le sexe biologique est déterminé par les caractéristiques génétiques et anatomiques, le genre s'acquière à travers l'apprentissage, changent d'une époque à l'autre et varient considérablement au sein des cultures et d'une culture à l'autre.

Le genre se définit comme une construction sociale, culturelle, organisationnelle, psychologique, des représentations et des rôles, qui seront différents selon qu'on est un

homme ou une femme. Ces constructions se caractérisent par des inégalités au détriment des femmes.

L'analyse selon le genre, tout en promouvant des actions spécifiques de renforcement des femmes (empowerment, autonomisation et prise de responsabilité), consiste à prendre en compte à la fois les femmes et les hommes, dans leurs interactions, afin de favoriser une transformation des rapports entre les hommes et les femmes vers plus d'égalité.

## **2.2. Le conflit, la Prévention et la gestion des conflits**

2.2.1. Dans le petit Larousse (illustre 1990) le conflit est défini comme un antagonisme, opposition de sentiments, d'opinions, de motivations contradictoires entre des personnes ou des groupes. C'est une opposition d'intérêts entre individus, entre communautés ou entre Etats dont la solution peut être recherchée par la violence (guerres, représailles) par la négociation face à face ou enfin par l'intervention d'une tierce partie (médiateur, tribunal).

Selon Guy BOUBAULT : « le conflit fait partie de la vie. Il est souvent un facteur de développement et d'évolution. Mieux vaut donc en maîtriser les mécanismes pour y apporter les meilleures solutions possibles »

### 2.2.2. La Prévention des Conflits

Le petit Larousse (illustré 1990) nous dit que la PREVENTION est un ensemble de mesures prises pour prévenir un danger, un risque, un mal, pour l'empêcher de survenir ou visant à réduire le nombre et la gravité. Le conflit suppose donc la perturbation ou la rupture des bonnes relations entre les parties. La prévention du conflit, vise à désamorcer le conflit dès les premiers signes de tension. C'est généralement un processus à long terme qui suppose des interventions, comme la promotion de réformes démocratiques, le renforcement des institutions publiques, la sensibilisation aux droits de la personne et la protection de la liberté de la presse.

### 2.2.3. Gestion des conflits

La gestion c'est l'action ou la manière d'administrer, de diriger, d'organiser et de traiter un problème donné. Dans le cas qui nous concerne donc, la gestion des conflits suppose leur résolution partielle ou totale. Gérer les conflits c'est connaître leurs sources profondes, les acteurs et leurs attentes, les victimes, la carte des relations en vue de trouver des solutions par des outils appropriés (la négociation, la médiation, ou l'arbitrage) et de veiller à la durabilité des solutions. En un mot la gestion du conflit suppose le rétablissement des bonnes relations entre les parties.

## **2.3. La Paix**

C'est une situation de tranquillité et d'entente entre ceux qui évoluent ensemble (cela peut concerner des personnes, des communautés, des pays). « Pour certaines personnes, la paix signifie l'absence de violence. D'autres considèrent la paix comme une condition nécessaire à la tranquillité, une situation où il n'y a pas de désaccord ni de dispute et ...ou les populations

individuellement ou collectivement, vivent dans le calme et la sérénité. Pour d'autres encore, elle est considérée comme la transformation des interactions conflictuelles et destructives en relation plus concertées et constructives. » : HIZKIAS ASSEFA.

## **2.4. Quelques Facteurs de déstabilisation ou de stabilité**

**Parmi les facteurs d'instabilité on peut citer :**

- La porosité des frontières, la mauvaise répartition et mauvaise gestion des ressources, et des problèmes transfrontaliers.
- Les Problèmes politiques liés au déficit de concertation et de communication, le non respect des principes républicains, mauvaise gestion des élections, gestion économique non transparente, corruption, chômage, paupérisation, manque de perspective chez les jeunes etc.
- La destruction du tissu social, l'ethnisation des partis politiques.
- La Prolifération des armes dans la sous région.
- L'Intolérance, exclusion, préjugés, stéréotypes ethniques et religieux.
- La mauvaise éducation (au niveau famille, école, société ...)
- La dégradation des valeurs traditionnelles.
- Spéculation foncière.

**Parmi les Facteurs de Renforcement de la stabilité on peut citer**

- La promotion de l'alternance démocratique.
- La Multiplicité de l'expression politique (multipartisme, libertés d'association, de presse, de pensée...).
- L'Existence de mécanismes traditionnels de dialogue et de prévention de conflits (cousinage, parenté à plaisanterie).
- Le Brassage culturel, ethnique et religieux.
- La Culture de vivre ensemble dans la diversité, et les alliances interethniques.
- La Bonne gouvernance, la justice, l'équité.
- Les Rencontres intercommunautaires.

### III. La problématique femmes et conflits

Les femmes et les jeunes filles sont rarement à la base des conflits, mais sont les plus affectées par ceux-ci, et subissent leurs effets de manière disproportionnée:



Au Rwanda, près d'un demi-million de femmes ont été violées durant le génocide de 1994.

Environ 32 000 cas de viol et de violences sexuelles ont été enregistrés pour la seule province du Sud-Kivu en RDC depuis 2005

En Sierra Leone, entre 1991 et 2000, environ 64 000 cas d'actes de violences sexuelles liés à la guerre, ont été perpétrés sur les femmes dont des déplacées.



#### 3.1. Les Femmes victimes des Conflits

Les femmes vivent les conflits armés de manière différente - Elles peuvent :

- profiter de la présence des militaires pour se prostituer et survivre.
- être exploitées (violences sexuelles, traite, vol de biens)
- participer aux conflits en tant que partie prenante.

##### Au plan individuel

- Traumatisme psychologique
- Différentes violences subies (verbale, physique, psychologique)

- Maladies infectieuses (infections pré-natales etc)
- VIH/SIDA
- Grossesses multiples non désirées.

#### Au plan social

- Dispersion des familles
- Dislocation du capital social et de la cohésion sociale de la communauté.

### **3.2. Les Femmes actrices dans les conflits**

Cependant les femmes et les petites filles ne sont pas seulement les victimes des conflits armés, elles:

- peuvent prendre part activement au conflit
- peuvent jouer un rôle militaire, commettre des actes de violence et apporter un soutien direct aux combattants parce qu'elles adhèrent à leurs objectifs.

### **3.3. Mais les Femmes sont Actrices de Paix**

Lorsque les femmes sont impliquées dans des négociations de paix, elles peuvent apporter leurs expériences et leurs perspectives en veillant à ce que les accords de paix soient respectés.

La recherche a démontré, que dans la plupart des pays où les femmes ont été impliquées de manière formelle ou informelle au processus de paix, les accords sont toujours en vigueur (Mozambique 1992; Burundi 2000-2003)

Elles ont un rôle important dans la prévention, la gestion des conflits et dans la consolidation de la paix, à cause de leur fonction sociale reconnue, de leur référence dans la famille ; de leur rôle d'éducatrices ; du fait que la paix, a toujours été le domaine voulu et partagée par toutes les femmes ; la plupart des femmes ont des motivations contre les conflits.

### **3.4. Elles ont cependant des défis à relever**

1. Absence de vision et de stratégies d'action pour la paix et faible capacité de maîtrise de défis et enjeux sécuritaires.
2. Faible taux d'alphabétisation
3. Faible pouvoir économique,
4. Difficultés à faire face aux conséquences économiques et sociales des conflits
5. Faible intérêt à dénoncer le comportement ou les actes de violence,

6. Non maîtrise du système d'alerte du conflit
7. Détérioration du tissu social,
8. Réticence des leaders,
9. Objets d'Injustice sociale

### **3.4. Et les Enjeux des Conflits et Sexe spécificité sont importants comme indiqué dans le tableau ci après**

Violence domestique	Changement de Statut hommes/femmes/Enfants	Déplacements
Viol /Torture	Mutilation/	Femmes et filles associées au conflit
Mines antipersonnel /UXO (munitions non explosées)	Stérilisation	Famille monoparentale
VIH/SIDA	Epouses forcées	Aides ménagères naturelles
Trafic/ Prostitution forcée		

### **3.5. C'est pourquoi, prendre en compte l'intégration de la dimension genre paix et sécurité.**

- ne consiste pas à donner des pouvoirs aux femmes pour dominer les hommes, ni de les rendre identiques en tous points.
- mais vise plutôt à construire un nouveau partenariat entre femmes et hommes, respectant justement la différence et assurant leur participation de manière équitable, dans la gestion des conflits à tous les niveaux.

## **IV. Quel contenu ? Quelles perspectives pour la résolution 1325 des Nations Unies au Mali?**

### **Contexte de la R1325**

La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a été adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000.

La R1325 est l'aboutissement et la reconnaissance du combat des femmes et de leurs alliés à la suite d'un long processus mis en marche pendant plusieurs décennies en vue de trouver des réponses appropriées à la souffrance des femmes comme sus indiquées. Dans ce processus, les organisations de femmes africaines et internationales ont joué un rôle décisif à travers des prises de consciences, des rencontres, des consultations, des missions de paix et de solidarité, la torche de la paix, des tentes de la paix, le plaidoyer, la constitution de réseaux etc.

A titre de rappel les Conférences mondiales sur les femmes de Nairobi (1985) et Beijing (1995), tenues sous les auspices des Nations Unies, et les accords qui y ont été adoptés. À Nairobi, on a demandé d'incorporer dans les organes des Nations Unies des mécanismes visant à défendre les droits des femmes, en particulier des victimes de violation et de discrimination pour des motifs de genre.

La Conférence de Beijing mentionne, dans sa Déclaration et dans sa Plate-forme d'action, l'importance de tenir compte des violations des droits fondamentaux de la femme dans des situations de conflit armé, en particulier pour cause de génocide et d'épuration ethnique, et de la violation systématique des femmes qui se trouvent dans des situations de guerre et dans des conditions vulnérables en qualité de réfugiées et déplacées.

### **La Portée et le contenu de la R1325**

Elle constitue le cadre politique de référence pour intégrer la perspective de genre dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits armés et la reconstruction post conflit et la consolidation de la paix.

#### La R1325 reconnaît :

- que les femmes et les petites filles subissent de façon spécifique les conséquences des conflits armés, y compris lorsqu'elles ont la qualité de réfugiées et de déplacées à l'intérieur d'un pays.
- le rôle important que jouent les femmes, aussi bien dans la prévention et le règlement des conflits que dans la consolidation de la paix,
- que les femmes constituent des partenaires fondamentaux dans les processus de négociation des accords de paix et dans la planification des camps de réfugiés dans les pays dévastés par les conflits.

#### La R1325 souligne

- L'importance de la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.
- La nécessité de respecter scrupuleusement le droit international applicable à la protection des femmes et des petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 et son Protocole facultatif de 1999, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000.
- la nécessité d'accroître la participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans les processus de prise de décisions visant à promouvoir la paix et la sécurité, ainsi que dans la prévention et le règlement des conflits et dans les opérations de maintien de la paix.
- la nécessité de promouvoir une plus grande participation des femmes dans les opérations que mènent les Nations Unies sur le terrain, notamment en ce qui concerne

l'observation militaire, la police civile et le personnel des droits humains et des opérations humanitaires.

- Enfin, la Résolution identifie la nécessité d'intégrer la perspective de genre dans les missions de paix en assurant la formation spécifique du personnel qui participe à celles-ci, afin de garantir la pleine jouissance des droits de l'homme aux femmes et aux petites filles se trouvant dans des zones de conflit et de post-conflit.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité met en exergue l'importance et la pertinence de l'égalité des femmes et des hommes dans les actions de prévention, de gestion, de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité et demande que les femmes y soient pleinement associées dans chaque pays.

La R 1325, est basée sur la mise en œuvre des concepts de "prévention, de protection, de participation" de plaidoyer et de coordination et engage les États membres à :

1. Accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans la prévention des conflits, leur gestion et leur règlement ;
2. Adopter des mesures qui garantissent la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire ;
3. Accorder une protection particulière aux femmes et aux populations réfugiées lors des conflits ;
4. Augmenter l'assistance aux femmes et aux organisations de femmes militant pour la paix ;
5. Mettre fin à l'impunité pour les crimes sexuels, y compris les violences spécifiques au genre ;
6. accroître la participation des femmes dans les opérations de maintien de la paix et dans le processus post conflit.

### **Résolution 1820 sur les violences sexuelles : un nouveau pas essentiel (19 juin 2008)**

Le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1820 sur "les femmes, la paix et la sécurité" adoptée à l'unanimité, reconnaît les violences sexuelles, en particulier le viol, comme arme de guerre et crime contre l'humanité et exige "de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils; que soient prises "immédiatement les mesures voulues pour protéger les civils, notamment les femmes et les filles, contre toutes formes de violence sexuelle, notamment en imposant les sanctions disciplinaires militaires appropriées et en observant le principe de la responsabilité du supérieur hiérarchique, en sensibilisant les soldats à l'interdiction impérative de toutes formes de violence sexuelle contre des civils, en dénonçant les préjugés qui alimentent la violence sexuelle, en veillant à ce que la composition des forces armées et des forces de sécurité soit contrôlée en tenant compte des antécédents de viol et d'autres formes de violence sexuelle et en procédant à l'évacuation vers des lieux sûrs des femmes et des enfants sous la menace imminente de violences sexuelles"

## V. Etude de cas : rôle des femmes dans la prévention, la gestion du conflit au Nord du Mali

Le Nord du Mali englobe trois régions: Gao, Tombouctou et Kidal 70% de la superficie totale du territoire.

Relief très diversifié : collines, sables cailloux, vallées mortes inondables et de vastes plaines parsemées.

Avec le réseau hydrographique constitué par le fleuve Niger et ses affluents et lacs qu'il alimente, entouré par deux zones agro économiques : le gourma et le haoussa. Des oueds temporaires et les mares permanentes de Andéramboukane Tessit et Gossi. Plusieurs groupes ethniques y vivent:

- sonrhäï, les peuhls, les kel Tamashek, et les maures
- Avec des activités socioéconomiques et culturelles complémentaires.
- Différentes sécheresses qui s'y sont succédées , ont considérablement affecté et fragilisé la base économique de ces populations.
- A cette calamité naturelle s'est greffée la crise de 1990, communément conflit du Nord du Mali qui plongeait ainsi le septentrion du Mali entre 1990 et 1995, dans une situation socio politique sans précédent, qui a même pris par endroit l'allure d'une guerre civile.
- La violence, l'intolérance, la haine des uns pour les autres et le tribalisme social avaient atteint des envergures inquiétantes qui présageaient d'une situation de non retour à la paix.
- Le Nord du Mali, venait de s'installer dans une logique de violence à l'instar des autres pays.
- Cependant, un curieux renversement de situation se produit en faveur d'un règlement pacifique de la crise à travers le développement d'une dynamique extraordinaire.
- Dans cette dynamique, il ressort des leçons tirées, qu'il a fallu l'implication de la Société Civile qui a dénoncé la crise et mobilisé les ressources morales et socioculturelles. Cette Société Civile c'est les notables, les chefs traditionnels, les organisations de femmes, les jeunes. Elle a puisé dans les valeurs et normes sociétales positives, forgées au cours de plusieurs siècles de vie commune et d'interdépendance, pour joindre, coudre et consolider le tissu social érodé par la crise. Quelle est, parmi ces bonnes pratiques, ces innovations, ces valeurs et normes sociétales mobilisées dans le règlement pacifique du conflit, **la contribution des femmes dans la prévention et la gestion de la crise du Nord ?**

## 1990- 2006

- A. Mobilisation des Consciences : susciter et construire et pérenniser la participation des femmes dans la recherche et la consolidation de la paix .
- B. Information sensibilisation des communautés, des groupes armés de la rébellion, des autorités, des femmes des camps sur les méfaits et les conséquences du conflit du nord sur les populations. Conception et diffusion de messages radio télévisés quatre messages: veuve orphelin réconciliation Unité Nationale.
- C. Gestion des rumeurs contre les règlements de compte/MNFPUN/ HCR
- D. Actions humanitaires ciblant les réfugiés de Mauritanie, du Burkina Faso, déplacées à Bamako (ambassade d'Algérie), victimes civiles hospitalisés à l'hôpital de Kati.
- E. Sensibilisation et plaidoyer de proximité dans les situations particulièrement difficiles. Conférence préparatoire des négociations pour la paix à Mopti : face aux hostilités des populations à l'atterrissage de l'avion: Porte à porte dans les familles et la mobilisation des femmes de Mopti ont contribué à la réduction des hostilités.
- F. Actions spécifiques en direction des groupes armés / Envoi de messages aux groupes armés à El goléa en Algérie
- G. Renforcement des capacités des femmes et des hommes sur les accords de paix la charte des partis politiques, la constitution du Mali et le rôle et la place des femmes dans la consolidation de la paix.
- H. Structuration du MNFPUN et mise en place de comité des femmes pour la paix dans toutes les régions du Nord au niveau régional et local et dans certaines communes.
- I. Appui aux femmes de la région de Gao sur le processus électoral et mise en place de comité de soutien aux candidatures féminines
- J. Réconciliation femmes Arabes et KOUNTA à travers une stratégie communautaire de négociation et de médiation, a abouti à une cérémonie de pardon entre celles-ci.
- K. Organisation de plusieurs ateliers de Renforcement des Capacités des femmes dans les trois régions

## 2006 – à nos jours

- L. Consolidation des acquis mais avènement des événements du 23 mai 2006
- M. Caravane de sensibilisation et de Plaidoyer des femmes pour la paix organisés, à Bamako, Ségou, Gao Kidal et Tombouctou.
- N. Mission de sensibilisation sur la paix et la sécurité dans les sept communes du cercle d'Ansongo.
- O. Elaboration du Plan d'action Femmes Genre Paix et sécurité

**L'Expérience des femmes du Mali a permis des échanges et partages d'expériences avec les femmes de plusieurs pays en crise et particulièrement partenariat avec les femmes pays en crise.**

## **V. Quelle perspective pour la résolution 1325 des Nations Unies au Mali ?**

5.1. Existence d'un besoin réel d'un engagement politique pour promouvoir le genre, la paix et la sécurité au Mali.

**Où sont les femmes dans les accords de Paix au Mali dans le** Pacte National d'avril 1992 ? l'Accord d'Alger de juillet 2006, les Commissions de prévention gestion des conflits communautaires auprès des Gouverneurs de région des préfectures et des communes ? dans la consolidation de la paix dans le nord Mali ? dans les mécanismes de réconciliation, de négociations, de médiation de ceux-ci ? Dans les comités régionaux locaux et communaux de gestion des armes légères et de petit calibre ?

Quelle est la contribution des femmes en termes de vision pour la paix dans le nord ?

Quels sont les appuis aux initiatives des femmes au niveau local régional et national initiées et mise en œuvre par les femmes soutenues par l'Etat ?

Quel est le nombre d'initiatives de Paix impliquant les femmes à des postes de prise de décision ?

Quel est le nombre de femmes civiles et militaires ayant participé à des missions de bons offices par l'Etat Malien dans les pays en conflit ?

Quel est l'Etat de la mise en œuvre de la R1325 au Mali en terme de compréhension du contenu au niveau national et local (réalisations et défis) ; et quelles en sont les perspectives de mise en œuvre ?

Quelle perspective pour la mise en œuvre de la R1325 au Mali ??

5.2. le manque d'indicateurs genre paix et sécurité ne permet pas une évaluation et une intégration des besoins sécuritaires des femmes en relation avec la R1325 dans le processus de planification en matière de prévention règlement des conflit,

5.3. Faible capacité des femmes de la maîtrise des défis et enjeux sécuritaires du Mali de la sous région et du contenu et de la portée de la R1325

5.4. Insuffisance de synergie entre les organisations de femmes, fragilisé par l'insuffisance de leur autonomisation, leur faible niveau d'alphabétisation et leur faible accès à l'information relative au genre la paix et la sécurité.

## **VI. Recommandations**

**Appuyer à la dynamisation des initiatives de paix et de sécurité existantes à travers :**

- Réaliser une étude nationale sur l'état réel des lieux de la mise en œuvre de la R1325 dans toutes les régions du Mali en dehors des services de sécurité.
- Elaborer des indicateurs de base pour le suivi évaluation des programmes en matière de genre paix et sécurité en vue d'anticiper les menaces existantes et émergentes et à partir d'informations pertinentes.
- Appuyer l'initiative de **renforcement de capacités genre paix et sécurité**, ciblant les hommes et les femmes au niveau national, régional, local et communal.
- Faciliter l'organisation de rencontre intercommunautaire des femmes (élues et de la société civile) prioritairement dans les zones de conflit dans toutes les régions du Mali

et les actions d'éducation à la paix et à la non-violence, dimension essentielle de la prévention des conflits et accompagner d'AGR et de cadre de concertation.

- Appuyer la mise en place d'un mécanisme de collecte de données statistiques et de données sur les violences basées sur le genre dans les différentes régions du Mali en vue d'évaluer
- Capacité des femmes à maîtriser le contrôle du commerce et de la dissémination des armements, notamment les armes légères et de petit calibre qui aggravent les violences contre les femmes.
- Créer et accompagner un cadre permanent de consultation, de concertation sur la problématique genre paix et sécurité au Mali.